

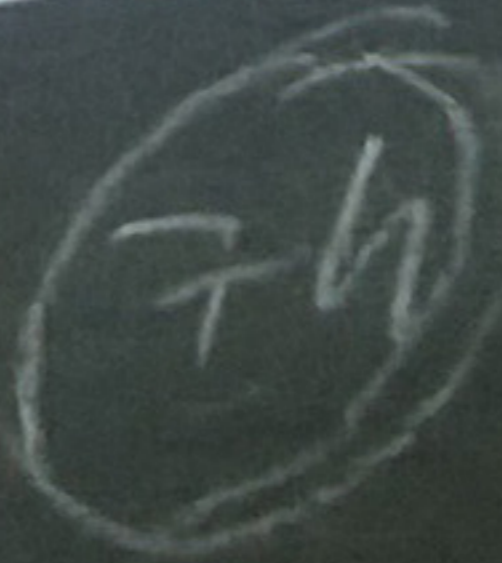
MINISTERE
DES
AFFAIRES ETRANGERES

SAIGON

CONSULAT GENERAL

590PO/3

169



1 - M. LE CONSUL GENERAL

2 - M. LE CONSUL-ADJOINT

3 -

4 -

RECU le 10 DEC 1987

TD DIPLO FAE 6676

LE 14 DECEMBRE 1987

RECU AU SCT LE 15/12/87 A 10H10

URGENT

CHIFFRE

ORIGINE : REFUGIES ET APATRIDES

NB : DISTRIBUTION ADMINISTRATIVE

AD HANOI 462

CQ VISAS 1629

CQ FSLT HO CHI MINH VILLE 573

CQ

IPLOMATPE 6676

TXT

-- REPETITION POUR HO CHI MINH VILLE (573) --

OBJET : DEPARTS LEGAUX - SITUATION DES EURASIENS.

LE DEPARTEMENT CONTINUE A L'HEURE ACTUELLE A APPLIQUER AUX EURASIENS NOS CRITERES HABITUELS D'ELIGIBILITE (FRANCOPHONIE, PARENTE AVEREE). IL EST TOUTEFOIS SOUHAITABLE, APRES CONSULTATION DU SECRETARIAT D'ETAT AUX ANCIENS COMBATTANTS, D'APPORTER UN ASSOUPPLISSEMENT EN CE QUI CONCERNE LES DATES. JUSQU'ALORS, SEULS POUVAIENT ETRE RETENUS LES DOSSIERS PRESENTES PAR LES PERSONNES NEES ENTRE 1945 ET 1955. DESORMAIS, LA DATE LIMITE EST REPORTEE AU 1ER SEPTEMBRE 1957, DATE LEGALE DE CESSATION DES HOSTILITES EN INDOCHINE. (FMD). SIGNE : GARREAU./.

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
—
DIRECTION DES CONVENTIONS
ADMINISTRATIVES
ET DES AFFAIRES CONSULAIRES

23, rue La Pérouse - PARIS XVI^e
Tél. : 553-52-00

AFFAIRES CONSULAIRES

AFFAIRES SOCIALES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

26 MAI 76-009000

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

A

MONSIEUR LE CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE

A

SAIGON

- 3 JUIN 1976

Ressortissants afro-asiatiques.

Par lettre n° 857/CH du 29 avril, vous m'avez exposé le problème tragique des jeunes gens d'origine afro-asiatique, âgés de 20 à 25 ans, de pères camerounais, guinéens ou sénégalais arrivés au Vietnam avec le corps expéditionnaire français et qui sollicitent leur rapatriement. Vous demandiez si les intéressés pouvaient être rapatriés aux frais de l'État français en tant que ressortissants d'un État africain pour ceux qui ont été reconnus, ou en qualité d'apatrides pour les autres.

Il est certain que nous avons une dette morale envers ces jeunes gens, parfois abandonnés par leur mère d'origine vietnamienne et la plupart du temps rejetés par les Vietnamiens. Aussi le Département est-il favorable au rapatriement des intéressés, avec leur épouse et leurs enfants, au titre de l'instruction 4/68.

.../...

Le ministère de la Justice, approché, a fait connaître au Département que les enfants reconnus par leur père africain (guinéen, sénégalais, originaire d'un TOM d'Afrique noire) dès lors que ce dernier n'a pas conservé la nationalité française en souscrivant une déclaration recognitive avant 1973, ont perdu la nationalité française dès 1960, et ne peuvent être réintégrés dans notre nationalité que par déclaration souscrite en France au titre de l'article 153 nouveau du code de la nationalité française. Quant aux enfants non reconnus par le père présumé africain (ou reconnus par un père camerounais ou togolais, non Français), ils sont de nationalité française. En effet, nos sujets français par leur mère cochinchinoise, ils ne sont pas considérés comme "originaires du Vietnam" au sens que l'article 1er de la convention franco-vietnamienne donne à cette expression (de père et mère de génération vietnamienne) et n'ont pas été saisis par l'article 3 de cette convention.

Il paraît difficile d'apprécier la situation de ces jeunes gens avant leur départ du Vietnam. Aussi a-t-il été jugé préférable de les considérer tous comme apatrides, qu'ils aient été reconnus ou non, une régularisation de leur situation devant intervenir ultérieurement en France.

Vous pouvez procéder d'office à ces rapatriements.

Je vous demande toutefois de veiller à ce que des dossiers individuels comportant tous renseignements sur ces afro-africains et leur famille et les actes d'état civil les concernant me soient adressés en temps utile./.

Pour le Ministre des Affaires Étrangères
et par autorisation

P/ le Ministre Délégué

Directeur des Conventions Administratives
et des Affaires Consulaires

P/ le Chef du Service des Affaires Consulaires
le Chef de la Délégation des Affaires Sociales.

29 AVR. 1976

N° 837 / CH

Jacques MASSENET
 Consul Général de France à Saigon

Son Excellence

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères
 Direction des Conventions Administratives
 et des Affaires Consulaires

PARIS

(A l'attention de Monsieur CHAYET)

A/s. Ressortissants afro-asiatiques
 au Viêtnam.

Depuis quelques jours un certain nombre de jeunes gens d'origine afro-asiatique, âgés de 20 à 25 ans, se présentent à ce Consulat Général soit individuellement soit en groupe, et sollicitent leur rapatriement.

La plupart d'entre eux sont démunis de pièces d'identité et de documents d'état-civil. Ils prennent comme motif, à l'appui de leur requête, le fait que leurs pères qu'ils assurent être d'origine camerounaise, guinéenne ou sénégalaise, sont arrivés au Viêtnam avec le corps expéditionnaire français à partir de 1945 et qu'il incombe à la France de les prendre en charge, même si leurs pères n'ont plus la nationalité française depuis 1959.

Ces jeunes gens qui ont parfois été abandonnés par leur mère d'origine vietnamienne ne parlent pas le français. Ils sont, semble-t-il, soumis depuis quelque temps à des réflexions désobligeantes et racistes de la part des autorités locales de leur quartier en raison de leurs caractéristiques morphologiques d'Africain très prononcées. Jusqu'à présent, une douzaine se

Copie à :

- Direction d'Asie
- Direction des Affaires Africaines Malgache
- Ambafrance Hanoi./-

... / ... 2-

LISTE PROPOSITIVE

sont présentés au Service social, mais il est à prévoir que leur nombre difficile à chiffrer pourrait atteindre une vingtaine.

A part quatre d'entre eux qui ont été reconnus par leur père (deux guinéens et deux sénégalais), les autres sont légalement de nationalité vietnamienne puisqu'ils sont nés de père inconnu et de mère originaire du Vietnam. Cependant les autorités locales ne s'opposeraient vraisemblablement pas à leur délivrer un visa de sortie.

Compte tenu du fait que ce sont des enfants nés d'un père français à l'époque de leur naissance, et qu'ils ne peuvent pas être considérés comme étant originaires du Vietnam, il serait souhaitable qu'une solution soit prise en leur faveur.

Aussi serais-je reconnaissant au Département de bien vouloir me faire connaître son sentiment sur ce problème tragique, et si ces jeunes gens peuvent être rapatriés aux frais de l'Etat français en tant que ressortissant d'un Etat africain, pour ceux qui ont été reconnus, ou comme apatride pour les autres.

Je joins en annexe une première liste nominative de ceux qui se sont présentés à ce poste./.

Jacques MASSENET
Consul Général de France

- 1) - **FRANÇOIS**, né le 15 octobre 1957, fils de **FRANÇOIS-VICTOR** Français, de nationalité sénégalaise et de **THI THI KHUEN**
- 2) - **ALBERT**, né le 15 octobre 1957, fils de **ALBERT** Français et de **TRAM THI KHUEN**.
- 3) - **BERNARD**, né le 25 septembre 1958, fils de **BERNARD** Français et de **THI THI KHUEN**.
- 4) - **Pierre**, né le 8 juillet 1958 à Long Bien, fils de **Pierre** Français et de **HOUYEN THI NGUYEN**.
- 5) - **Jean Claude**, né le 8 octobre 1958 à Saigon, fils de **Jean Claude** Français et de **CHUNG THI CHINH**.
- 6) - **Séver**, né le 21 janvier 1958 à Dung Thieu, fils de **Séver** Français, de nationalité guinéenne et de **VUONG THI QUYNH**.
- 7) - **Louis**, né le 22 février 1958 à Saigon, fils de **Louis** Français, de nationalité sénégalaise et de **VUONG THI LINH**.
- 8) - **Albert**, né le 15 mars 1958 à Hanoi-15, fils de **Albert** Français et de **THI THI KHUEN**.
- 9) - **Baïnh**, née le 15 mars 1958 à Hanoi-15, fille de **Baïnh** Française et de **THI THI KHUEN**.

LISTE NOMINATIVE

- tré le 17.3.1977 (ho) - 1) - NDIAYE ADALLAIT, né le 9 février 1951 à Hué, fils reconnu de NDIAYE BADARA, de nationalité sénégalaise, et de NGUYEN THI HUONG.
- apatré le 11.11.1976 (ho) - 2) - François Michel FALL, né le 29 février 1952 Phu-Nhuân, fils reconnu de Amadou FALL, de nationalité sénégalaise et de NGUYEN THI XUAN LAN.
- apatré le 11.11.1976 (ho) - 3) - Ibrahima KANTE, né le 11 septembre 1954 à Saigon, fils reconnu de Yéro KANTE, de nationalité guinéenne et de NGUYEN THI HO.
- apatré le 24.2.1977 - 4) - Koto G'BIAN NIAN BONAMY, né le 14 décembre 1952 Nguyen Quan, Viet Yen - Bac Ninh, fils reconnu de Doualamon KOTO G'BIAN NIAN, de nationalité guinéenne et de NGUYEN THI NHAN.
- apatré le 11-8-1977 (apatré de) - 5) - NGO VAN CHAI, né le 15 octobre 1957, fils de ESSINDI-BITOTE François, de nationalité camerounaise et de NGO HAC ANH.
- 6) - Albert SOUMA, né le 26 octobre 1948 à Nam-Dinh, fils de ABOU SOUMA et de TRAN THI KHIEN.
- 7) - MAMADOU MAIJA, né le 28 septembre 1950 à Vinh-Long, fils de Ibrahima MAIJA, et de KIEN THI THO.
- 8) - Pierre FRENNE, né le 9 juillet 1955 à Long Hiep, fils de Pierre Mibeie et de NGUYEN THI NHOT.
- 9) - Jean Claude Raymond, né le 9 octobre 1954 à Giadinh, fils de Edgar Rosette et de CHUNG THI CHINH,
- 10) - Sekou TRAORE, né le 22 janvier 1953 à Dong Trieu, fils de Omara TRAORE, de nationalité guinéenne et de VUONG THI CHAT,
- 11) - Louis DIABLO MAMADOU, né le 22 février 1955 à Saigon, fils de Celou DIABLO MAMADOU, de nationalité sénégalaise et de VUONG THI LOC.
- 12) - Albert BAH, né le 15 mars 1956 à Phuoc-Lê, fils de Alpha BAH et de DOAN THI QUYEN.
- 13) - Baldé Balpha AUMAROU, né en 1955 à Son Tây, fils de Baldé BALPHA et de DOAN THI QUY.

- 14)- NIAN SANGGO, né le 26 juillet 1949 à Tan Vinh Hoa,
fils de Kadria SANGGO et de HUYNH THI NOI
- 15)- Jean de Gaspard DEZAI, né le 34 janvier 1956 à Phu-Nhuân,
fils de Joseph DEZAI, né le 24 avril 1928 à Guiglo
(Côte d'Ivoire) et de NGUYEN THI VAN (Acte de naissance
N° 161/56 du Consulat Général de France Saigon).
- 16)- DO THI THU née le 28 avril 1954 à Hanoi, de père inconnu
et de mère HOANG THI HY.

*Parti le 02.05.1985 - - -
ou sa famille (apatride)*

Par lettre n° 3/7/CH du 29 avril, nous avons exposé les
problèmes tragiques des jeunes gens d'origine afro-asiatique, âgés
de 20 à 25 ans, de parents camerounais, paléniens ou algériens arrivés
au Vietnam avec le corps expéditionnaire français et qui sollicitent
leur rapatriement. Vous demandiez si les intéressés pouvaient être
rapatriés aux frais de l'Etat français en tant que ressortissants
d'un Etat africain pour ceux qui ont été reconnus, ou en qualité
d'apatrides pour les autres.

Il est certain que nous avons une dette morale envers ces
jeunes gens, portés abandonnés par leur mère d'origine vietnamite
et la plupart du temps rejetés par les Vietnamiens. Ainsi le
Département est-il favorable au rapatriement des intéressés, avec
leur épouse et leurs enfants, au titre de l'Instruction 4/58.

29 DEC 77-021255

RAP-8

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

à

MONSIEUR LE CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE
HOCHIMINH-VILLE

Objet : Demandes de rapatriement de métis Français nés avant 1945.-

Par dépêche n° 2086 du 7 décembre 1977, vous m'avez fait tenir la copie d'une lettre qu'une trentaine de métis nés antérieurement à 1945 vous ont fait récemment parvenir et dont ils ont assuré une large diffusion.

Le problème évoqué soulève nombre de difficultés dont quelques unes vous sont déjà apparues. En premier lieu, on ignore le chiffre global des Eurasiens nés antérieurement à 1945 et l'on peut présumer que les 31 signataires de la lettre ne représentent qu'une faible fraction de ceux qui, dans l'hypothèse d'une décision favorable, se présenteraient à vos services pour bénéficier de mesures analogues. D'autre part, ainsi que vous le faites observer, la plupart d'entre eux sont aujourd'hui intégrés au milieu vietnamien et, nés antérieurement à 1945, il y a lieu de présumer que les difficultés à les intégrer dans la société française seront plus grandes que pour ceux qui ont déjà été rapatriés. Or, il résulte de l'expérience du Comité d'Entraide aux Français rapatriés chargé de la réinsertion des métis que ceux-ci offrent, dans les faits, plus de difficultés que les autres à trouver un emploi dans notre société. Enfin, il y a lieu

.../...

"POUR M...

Handwritten notes:
Haut
vate
information

Handwritten notes:
31 Dec 77
1/1

penser aussi que ces demandeurs seront tous chargés d'une nombreuse famille. Il en résulterait des difficultés supplémentaires.

Pour ces motifs, le Département n'est pas disposé à donner une réponse de principe favorable à une requête présentée par des demandeurs dont la filiation française n'est pas établie. Le devoir moral de la nation à leur égard est bien tenu, s'il existe.

Le principe étant ainsi posé, des raisons humanitaires pourraient conduire à envisager favorablement un certain nombre de cas d'espèces. Il vous appartient, à la lumière des observations que votre assistante sociale pourrait présenter, que vous me transmettiez les dossiers des intéressés avec votre avis motivé. Il va sans dire que les réponses positives éventuelles que le Département serait conduit à vous faire tiendront également compte de l'écho que vous aurez reçu de la part des autorités vietnamiennes aux demandes que vous leur avez présentées. Sur ce point, jusqu'à présent, il n'apparaît pas, semble-t-il, que la situation soit très satisfaisante

Pour le Ministre des Affaires Étrangères
et par autorisation
Le Ministre Secrétaire
Général
Directeur des Relations Administratives
et des Affaires Consulaires

C. P. - C. Chaylt

C. CHAYLT

Rapatriements des réfugiés 1955/1961

CONVOIS FOEFI

1955-1961

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

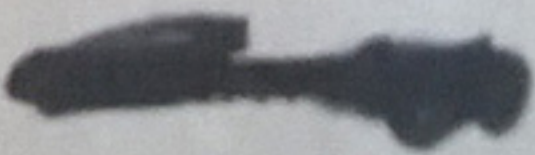
HO CHI MINH-VILLE

CONSULAT

SERIE A

Rapatriements des 7 octobre 1993
et 14 avril 1994

✓
article N° 407



UAT 21

SERVICE :

B.C.A.S.

SIGNATURE

DE

Monsieur le Haut-Commissaire

U.

DE C. SS

Nombre de Signatures :

Une

Objet :

Décision accordant un passage aux pupilles de la P.O.EFI.

P. JOINTE :

Dossier consultatif

No :

J2A1 /AS

8.II.55

te :

Signature
Signature
Signature

Bureau Central d'Action Sociale
242 - Paulus Cua
B.P. 380

Saigon, le 16 Novembre 1955

N° H 322/AS

Le Chef du Bureau Central d'Action Sociale
à

Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales
de la France d'Outre Mer
27 rue Oudinot à

PARIS

OBJET : Accueil de 9 jeunes Africasiennes
P. JOINTE : Deux.

J'ai l'honneur de vous signaler la
prochaine arrivée à Paris de 9 jeunes Africasiennes
qui sont à diriger sur DAKAR et sur BANGUI.

Leur départ de Saigon sera fixé ulté-
rieurement, au début du mois de décembre. Vous
serez avisé par télégramme de la date à laquelle
elles quitteront Saigon. /.

Handwritten signature and scribbles

DELEGATION APOSTOLIQUE
DE DAKAR

Prot. N° 493/55/S

DAKAR, le 29 Juillet 1955

Ma Révérende Soeur,

Enfin voici les premières réponses à la lettre que la Délégation avait envoyée aux différentes Congrégations religieuses au sujet de vos orphelines.

Les Soeurs de l'Immaculée Conception de Castre (Mère Provinciale, Institution Notre-Dame - 1 avenue Carde DAKAR) accepteraient 6 jeunes filles au dessus de 7 ans :

DIOP Helène - GREGO Adélaïde - GREGO Jeanine - SADON Jeanne - PESCA Virginie - DINGA Léonne.

La Provinciale des Soeurs de St Esprit de Bangui (Soeur GABRIEL, Mission Catholique Notre-Dame de l'Espérance) prendrait SENE Elisabeth - ADOLPHE Marie - CHARLES Catherine

Quand d'autres donneront une réponse je vous les communiquerai. Pour celles-ci, je crois que le plus simple est que vous entriez en correspondance avec ces Mères Provinciales?

En vous assurant.....

Signé : I. PERRAUD?

Secrétaire de la Délégation Apostolique
de DAKAR

P.C.C.

Sont strict-
1944
SAIGON, le 21 Septembre 1953

COMMANDEMENT EN CHEF DES FORCES
TERRESTRES NAVALES ET AERIENNES
EN INDOCHINE

ETAT - MAJOR

3ème BUREAU

AFFAIRES MILITAIRES AFRICAINES

Tél: OMEGA 79

N° 848/EMCEG/3/MA/FT.

Le Capitaine SOGLO, Chef du Bureau
des Affaires Militaires Africaines
de l'E.M.C.E.C.

à

Monsieur le Général de C.A. JACQUOT
Commandant en Chef en Indochine
par intérim.

Je viens d'être saisi par la congrégation re-
ligieuse du Domaine de Marie à Dalat de la possibilité
qu'il y aurait de faire héberger par différentes congré-
gations religieuses d'Afrique Noire, neuf jeunes filles
Africasiennes, orphelines et abandonnées.

Afin de permettre à ces jeunes filles, enfants
d'anciens militaires de l'Union Française, de bien vouloir accorder une concession de passage gra-
tuit Indochine - A.O.F. en faveur de :

- Mademoiselle DIOP Hélène, née le 15/7/1942 à HUE
GREGO Adelaïde, née le 16/12/36 à HUE
GREGO Jeannine, née le 16/10/38 à HUE
SADON Jeanne, née le 3/7/42 à THUDAUMOT
PESCA Virgile, née le 26/11/42 à THUDAUMOT
DINGA Léonne, née le 12/9/39 à BACHINH

et Indochine A.E.F. en faveur de :

SENS Elisabeth, née le 1/7/38 à HUE
Marie Adolphe, née le 14/5/38 à HUE
Charles Catherine, née le 15/1/35 à
HADONG.

Signé : illisible./.

SERVICE: B.C.A.S.

[Handwritten signature in blue ink]

SIGNATURE

DE

Monsieur le Haut-Commissaire

[Handwritten number 6]

[Handwritten number 10-55]

[Handwritten number 227]

Nombre de Signatures: Une

Objet: Décision accordant un passage aux pupilles de la F.O.E.F.I.

P. JOINTE: Dossier consultatif

[Handwritten number 2682/AS]

22.9.1955

Signature,

[Handwritten signature in blue ink]



SERVICE: B.C.A.S.

[Handwritten signature]
SIGNATURE
DE

Monsieur le Haut-Commissaire

6

10-55

227

Nombre de Signatures: Une

Objet: Décision accordant un passage aux pupilles de la F.O.E.F.I.

P. JOINTE: Dossier consultatif

No: 2682/AS

Date: 22.9.1955

Signature
[Handwritten signature]
HAUT-COMMISSARIAT DE FRANCE AU VIËT-NAM
Bureau Central
d'Action Sociale
HANOI

LISTE DES PUPILLES DE LA FOEFI
PARTANT PAR LE CONVOI DU
25 SEPTEMBRE 1955.

PUPILLES AYANT PLUS DE 15 ANS .

N° d'ordre	NOMS ET PRENOMS	Date et lieu de naissance	Provenance	Degré d'instruction
1	ANDOCHE Marie Thérèse	31-12-36 à Haiphong	Protection	
2	ARPEA Pauline	29- 6-37 PhuCuong	-id-	
3	D'AUDIGIER Hélène	16- 1-38 Saigon	"	
4	BERTIER Marcelle	29- 3-39 Phan-Rang	"	
5	BINET Jacqueline	28- 7-37 Quang-Yên	"	
6	BOUQUET Jeannette	1-10-37 Cholon	"	
7	CERNOCH Thérèse	27-12-37 Vietri	"	
8	CHAPUIS Irène	11- 4-40 Saigon	"	
9	CHARRIER Irène	21- 7-39 Saigon	"	
10	CURTY Yvonne	25- 5-38 Hai-phong	"	
11	DAVID Marie Thérèse	14- 8-38 Saigon	"	
12	DAVID Georgette	9- 3-40 Saigon	"	
13	DE CLERCQ Marie José	31- 5-37 Vietri	"	
14	DUPONT Paulette	17- 6-38 Hanoi	"	
15	DEPASSE Jacqueline	7-7-38 P.Penh	"	
16	DEPASSE Yvonne	9-8-37 "	"	
17	EGOUY Suzanne	11-8-38 Vinh	"	
18	ELAERTS Marie Astrid	23-10-37 Bac-Ninh	"	
19	ELAERTS Marie José	29-7-39 "	"	
20	FISSETER Jeannette	27-6-38 Haiphong	"	
21	GARNIER Colette	1-12-36 Baria	"	
22	GRANDJAN Suzanne	21-12-37 Haiphong	"	

N° d'ordre	NOMS ET PRENOMS	Date et lieu de naissance	Provenance	Degré d'instruction	on
23	GRONDIN Antoinette	25- 8-37 Quang-Yên	Protection		ir puc
24	GUEYE Marie	2- 5-40 Haiphong	"		
25	HENRY Henriette	19-12-37 Phucuong	"		
26	HENRY Alice	21- 6-39 Thudaumot	"		
27	HOSNA Marie	5-11-39 Khangkhay	"		
28	HUYNH KIM BANG Janine	15- 1-39 QuangYên	"		
29	LEGROS Jeannette	6- 1-39 P.Penh	"		
30	LESIEUR Madeleine	13- 1-39 Sontay	"		
31	LUCRAK Marie	27-9-37 Sontay	"		
32	MARC Jeanne Marie	1- 1-38 Haiphong	"		
33	MARTIN Louise	16- 9-37 Tuyenquang	"		
34	NGUYEN VAN TINH Suzanne	23- 7-39 Nam-Dinh	"		
35	RAZZANTI Marie	20- 9-38 Mytho	"		
36	SAMCEDIL Marguerite	31-10-39 Giadinh	"		
37	TROUDART Henriette	27- 9-37 Sept Pagodes	"		
38	THOMAS Denise	4- 6-38 Hanoi	"		
39	THOMAS Claire	16- 9-40 Hanoi	"		
40	MATHURIN Jeannette	24- 7-40 Saigon	"		
41	ADOLPHE Pierre	31- 7-38 Saigon	Collège Cholon		
42	BEAUDOIN Christophe	25- 7-38 Hâdong	"	Sourd-Muet	
43	BOUVIER Edouard	15-10-36 Giadinh	"	lère	
44	CERNOCK Albert	11- 2-36 Vietri	"	Apprentissage	
45	CLEMENT Jean	18- 1-36 Quangyên	"	"	
46	COMIN Arcade	5-10-38 Son Tây	"	"	
47	D'AUDIGIER Roger	16-12-35 Saigon	"	Bac complet	

N° d'ordre	NOMS ET PRENOMS	Date et lieu de naissance	Provenance	Degré d'instruction	
48	DAVID Marcel	3- 7-35 Cholon	Collège Cholon	Bac.complet	1 ^{er} <u>tr</u>
49	GOUILLET René	28-12-39 Saigon	"	7ème	
50	GRANDJEAN René Georges	14-10-39 Haiphong	"	F.E.P.	
51	HARLEX Denis	en 1939 Haiduong	"	Apprentissage	
52	INGOUFF Marcel	13- 3-40 Giadinh	"	"	
53	JANSSEN Louis	2- 5-40 Giadinh	"	3ème	
54	JEANNETTE Louis	24- 3-40 Saigon	"	7ème	
54	KONIG Frédéric	24-12-33 Phu-Tho	"		
55	LE QUANG BIENG André	6- 8-38 Saigon	"		
56	MARTIN Léon	11-11-37 Saigon	"	Apprentissage	
57	MATHURIN Clément	7-10-36 Cholon	"	"	
58	MONDOT Pierre	9-10-39 Thanhhoa	"	"	
59	NGUYEN FERNAND Robert	2- 9-39 Saigon	"	F.E.P.	
60	PAULIEN Henri	30- 4-40 Hué	"	Apprentissage	
61	PHILIPPE Maurice	1- 1-40 Saigon	"	"	
62	REMANJON Philippe	10-10-36 PhuocHai	"	Père	
63	SAINT GABRIEL Ernest	12- 5-40 Saigon	"	Apprentissage	
64	SCHMIDT Henri	30- 7-36 BacNinh	"	Père	
65	SCHOLZ Robert	20-10-38 Dap-Cau	"	Apprentissage	
66	SECK Alienne	2-11-36 Vinh	"	"	
67	SECK Amadou	8- 5-38 Hanoi	"	"	
68	SOUBRIER Alexis	17- 6-38 Lac Cau	"	"	
69	THEYSSAC René	en Août 1935 à Thi-Cau	"		
70	UNG BAO Bernard	16- 6-37 Cantho	"	Bac.complet	

N° d'ordre	NOMS ET PRENOMS	Date et lieu de naissance	Provenance	Degré d'instruction
74	BARBOT Clotilde	9-8-38 Hué	Domaine de Marie	
75	BERNARD Colette	17-8-37 Hanoi	"	
76	BLONDIN Georgette	24-4-40 Banghoi	"	
77	BOUJON Jeanine	9-10-39 Baria	"	
78	CARLOS Yvonne	10-5-37 Tourane	"	
79	DIETRICH Simone	14-10-37 Quinhon	"	
80	DUHONG Solange	29-9-38 Giadinh	"	
81	FONTAINE Rosette	15-8-38 Saigon	"	
82	FONTAINE Ginette	29-7-40 Saigon	"	
83	GOUBAIR Thérèse	13-7-40 Chaudoc	"	
84	LAGARDE Germaine	20-6-37 Hanoi	"	
85	LAGLOIRE Joséphine	14-9-34 Mytho	"	
86	LE PELLETIER Monique	24-10-38 Saigon	"	
87	LOIS Jeane	1-9-40 Hué	"	
88	MULOT Joséphine	en 1936 Quang Ngai	"	
89	ROZIER Hélène	9-7-38 Saigon	"	
90	SOUDAN Camille	en Aout 1938 Tong	"	
91	SUZAU Anna	30-3-36 Dong Hoi	"	
PUPILLES AYANT PLUS DE 12 ANS .				
1	BOUQUET Hélène	16-8-42 Saigon	Protection de l'Enfance	
2	CHARRIER Brigitte	18-6-43 Saigon	"	
3	CIVIL Jeanne	23-9-41 Saigon	"	
4	GABOU Marcelle	25-12-40 Thudaumot	"	
5	GABOU Jacqueline	6-4-43 Giadinh	"	
6	KHUNLE Rosa	30-10-40 Sontay	"	

12
12
12

d'ordre	NOMS ET PRENOMS	Date et lieu de naissance	Provenance	Degré d'instruction.
7	SAMCEDIL Joséphine	2-10-41 Baria	Protection de l'Enfance	
8	THOMAS Germaine	7-11-41 Hadong	"	
9	VACANY Lisette	22-6-42 P.Penh	"	
	ANTOINE Léon	3- 7-43 Dautieng	<u>Collège Cholon</u>	7ème
	CAMUS Louis	14- I-41 Caobang	"	
	COULON Jean	Novembre 40 Haiphong	"	F.E.P.
	DAVANT Lucien	26-12-40 Cantho	"	7ème
	DIAPHATE Laminé	5-12-41 Cap St Jacques	"	7ème
	ETHEVE Noël	17-12-40 Hué	"	7ème
	GOILLOT Henri	8-12-42 Giadinh	"	7ème
	JEANNETTE Philippe	14- 8-42 Saigon	"	7ème
	LEBLOND René	17-12-40 Baria	"	4ème
	LEGROS Jean	26- 4-41 Giadinh	"	7ème
	LEROUX Albert	27- 9-41 Saigon	"	7ème
	LE VAN HAO Robert	29- 3-42 Tayninh	"	F.E.P.
	MAGNIN Francis	9- 5-42 Hué	"	F.E.P.
	MONFRED Georges	13-10-41 Hué	"	7ème
	REMANJON Richard	20-11-40 Saigon	"	2ème
	RICAU Edmond	25-12-41 Paksé	"	7ème
	RUPPALEY Daniel	14- 6-42 Giadinh	"	F.E.P.
	SAVIOZ Jules	29- I-41 Khangkhay	"	F.E.P.
	VILLAREAL Edmond	24- 6-41 Giadinh	"	7ème.
	BRUBOIS Paulette	4- 4-43 Kontum	<u>Domaine de Marie</u>	
	BOUJON Marie	2- 2-42 Baria	"	

.../...

N° d'ordre	NOMS ET PRENOMS	Date de naissance	lieu de naissance	Provenance	Degré d'instruction
31	BOULANIN Olga	9-10-41	Phanrang	Domaine de Marie	
32	CANG Marguerite	13- 6-42	Huế	"	
33	HALLEY René	28- 3-43	Tan-Binh	"	
34	JACQUES Marguerite	14- 8-41	Quinhon	"	
35	LE PELLETIER Christiane	24- 5-42	Poulo Condore	"	
36	LOUIS Yvonne	10- 5-42	Giadinh	"	
37	MICAELI Jacqueline	Juillet 42	Nhatrang	"	
38	QUINTERNET Josette	20- 2-41	Baria	"	
39	SINEUX Claudine	22- 7-41	Nhatrang	"	
40	TERRADE Jeanine	8- 3-43	Dalat	"	
41	VINCENTY M. Denise	2-10-42	Quinhon	"	
PUPILLES AYANT MOINS DE 12 ANS .					
1	ARMANDIN François	25-12-48	à Huế	<u>DOMAINE DE MARIE .</u>	
2	ARMER J. Marie	28- 6-48	Hanoi	"	
3	BAILLOT Hélène	10- 9-45	Vietri	"	
4	BATZ Fernand	17- 9-47	Haiphong	"	
5	BENDOTTI Jean	24 7-47	Phanrang	"	
6	BERYL Pierre Marie	29- 7-44	Dalat	"	
7	BOULANIN J. Claude	24-10-44	Phanrang	"	
8	CANG Hedwige	18-11-44	Tam-Ky	"	
9	CAPELLE Paul	5- 2-49	Langson	"	
10	CAPIN Jeanne	19-10-48	Saigon	"	
11	CONSTANTINE Marthe	26- 4-48	Donghoi	"	
12	COULET Jean Paul	7- 2-47	Saigon	"	
13	CROYE François	Décembre 48	An Chau	"	

N° d'ordre	NOMS ET PRENOMS	Date et lieu de naissance	Provenance	Degré d'instruction.
14	DELAIR Joseph	25- 8-46 BinhCang	DOMAINE DE MARIE	
15	DUPYRE Marcel	9- 7-46 Hanoi	"	
16	DYREIT André	10- 2-47 My-Phuoc	"	
17	EDITH Hélène	12-11-48 Nhatrang	"	
18	EVENEX Gabriel	28-12-48 Saigon	"	
19	FAIRN René	11- 5-48 Baria	"	
20	FARNOT Jacques	22-10-44 Hué	"	
21	FERRYN Charles	9- 2-48	"	
22	FONTAINE M. Thérèse	12- 2-44 Saigon	"	
23	FRAGOLA Jean Pierre	25-10-47 Nhatrang	"	
24	GENEAU Pierre	10- 7-47 Phanrang	"	
25	GLOEAGUEN Etienne	23- 7-44 Saigon	"	
26	GOTHARD J. Pierre	4- 5-48 Donghoi	"	
27	HENRY Antoine	25- 3-49 Quangtri	"	
28	JULES François	17- 7-47 Nhatrang	"	
29	KOSMALA Marlène	29- 9-46 Hanoi	"	
30	LEMARIEY Roger	31-12-47 Hanoi	"	
31	LE PELLETIER M. Louise	18-11-43 Giadinh	"	
32	LE VAN NHAN François	12- 2-47 Haiphong	"	
33	LIEZ André Marie	19-10-48 Nhatrang	"	
34	LOANIC Geneviève	23-12-48 Saigon	"	
35	LOMARIL Roger	29-12-47 Saigon	"	
36	LUTHY Jean	15- 5-48 Nhatrang	"	
37	LUTHY Alexandre	25-11-50 Phanrang	"	
38	LOUIS Jacqueline	20- 1-46 Giadinh	"	
39	MALLET Josette	3- 7-49 Locninh	"	

N° d'ordre	NOMS ET PRENOMS	Date et lieu de naissance	Provenance	Degré d'instruction
40	MADEC Jean	1- 5-47 Dien Bien Phu	DOMAINE DE MARIE	
41	LOUIS Hélène	4- 6-47 Giadinh	"	
42	MARC Jean	20- 6-47 Dalat	"	
43	MARTINEZ Gisèle	6- 3-48 Saigon	"	
44	MARTINEZ Henri Joseph	18-11-49 Nhatrang	"	
45	MAHENS Jeannette	10-10-48 Saigon	"	
46	MAURICE Jacques	16- 6-47 Banmethuot	"	
47	MORLAN Daniel	1- 1-46 Dalat	"	
48	NICHEL Auguste	16- 7-48 Nhatrang	"	
49	MAURICE Roger	5- 1-49 Saigon	"	
50	NOZANGES Françoise	10-10-49 Cantho	"	
51	PAUL Daniel	21- 9-47 Langson	"	
52	PAULI Guy	5- 3-48 Langson	"	
53	PIERRUGUES Albert	20- 2-44 Dap-Cau	"	
54	POMMIER Philippe	10- 4-48 Cantho	"	
55	REMI Marie Thérèse	20-10-49 Cao Bang	"	
56	REMOND Roland	12- 1-45 Hué	"	
57	RENAUD J. Louis	1- 6-48 Haiphong	"	
58	RIQUET Henri	31-10-48 Nhatrang	"	
59	ROGER Catherine	7- 2-48 Giadinh	"	
60	SAMINADAYAR Copalan	16-12-46 Hanoi	"	
61	SAUVAGE Jean	26-2-47 Saigon	"	
62	SINEUX Paul	19-10-43 Nhatrang	"	
63	TILLEY Lucien	19- 5-49 Hanoi	"	
64	TREES Irma Nicole	22- 9-48 Phanrang	"	

N° d'ordre	NOMS ET PRENOMS	Date et lieu de naissance	Provenance	Degré d'ins- truction
65	TUYANT Joseph	4- 6-44 Hué	<u>DOMAINE DE MARIE</u>	
66	URBANECK Jean Pierre	22- 3-47 Nhatrang	"	
67	VIGOURAIX Jeannine	1- 7-47 Hanoi	"	
68	WEILER Pierre	6- 9-48 Nhatrang	"	
69	ZOUBECK Jean	13-11-49 Dalat	"	
70	BAUDIEZ Jean Robert	30-12-49 Haiphong	<u>COLLEGE CHOLON</u>	12ème
71	BRETON Bernard	3-10-48 P.Penh	"	12ème
72	BUI VAN LAM Alain	12-10-47 Rachgia	"	12ème
73	CESAR Romain	2-3- 50 Saigon	"	12ème
74	CLION Georges	20-II-48 Hanoi	"	12ème
75	DANVICH Michel	8-12-48 Haiphong	"	12ème
76	GISAIN Jean Claude	20-11-48 Saigon	"	12ème
77	HADJAZ Norbert	7-6-49 Hanoi	"	12ème
78	HADJEZ Charles	17- 2-51 Hanoi	"	12ème
79	ICHARD Henri	2- 9-49 Laokay	"	12ème
80	JEANSELME René François	30-12-48 Hanoi	"	12ème
81	LANGLOIS Alain	3- 4-49 Saigon	"	12ème
82	LORRAIN Robert	14- 2-49 Hanoi	"	12ème
83	MORVAN Claude	10- 9-49 Hanoi	"	12ème
84	NICOLI Patrick	19- 8-49 Bastia	"	12ème
85	PINON Marcel	13- I-48 Haiphong	"	12ème
86	SINGER Louis	25- 6-50 Haiphong	"	12ème
87	TISON Laurent	2- 1-50 Haiphong	"	12ème
88	THONGDY J.Paul	9-12-44 Luang Prabang	"	8ème
89	Jeannette Louis	24- 3- 44 Saigon		

Pupilles ayant plus de 15 ans	82
" " plus de 12 ans	41
" " moins de 12 ans	89
TOTAL	<u>218</u>
Convoyeurs	9
TOTAL GENERAL	<u>227</u>

LISTE NOMINATIVE DES CONVOYEURS .

- 1^o) Révérend Père Maurice BRESSON
- 2^o) Mme Marie Elisabeth SCHWART en religion Soeur Patrice .
- 3^o) Mme NGUYEN THI KIEM ~~en religion Soeur ALIX~~
- 4^o) Mme NGUYEN THI LE ~~en religion Soeur Marie FÉLICIEENNE~~
- 5^o) Mademoiselle Fernande CAILLERET
- 6^o) " Nicole BOULANIN
- 7^o) " NGUYEN THI NGO
- 8^o) " NGUYEN THI DIET
- 9^o) " Félicienne BOZZI

Nombre de Places entières	138
" " demi-places	89
	<u>227</u>

Centres d'hébergement

Personnel d'encadrement

et personnel d'entretien.

CONSULA GENERAL
SAIGON

No 1



R SAIGON
No 029
-1-

*Nguyen Cong Tul gas
177 Tran Phu
Rego*

*27 Tran Phu
Hue*

NGUYEN VAN THANH

no 17 F, Site Ly au bay

Phutho.

3d Tran quoc Toan CHOLON

Phu Gin



ST

26 MAR 1958

82001 / P3

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la Cité Lyautey devant être remise aux autorités vietnamiennes, le 1er mai 1958, les services que vous y occupez à titre précaire et révocable cesseront à compter du 30 avril 1958.

Je vous serais obligé de bien vouloir, pour la bonne règle, m'accuser réception de la présente lettre.

Agréer, Monsieur, mes salutations.

Destinataires

- M. NGUYEN VAN NO ✓
- NGUYEN VAN THANH ✓
- NGO VAN TUONG ✓
- LAM VAN THONG ✓
- TRAN VAN BO ✓
- NGUYEN VAN DUOC ✓
- NGUYEN VAN NHAN ✓
- LE QUANG NGOC *gardien villa on cup*
- TRAN VAN PHO ✓
- PHAN VAN MAU ✓
- NGUYEN VAN TAM ✓
- PHAM VAN CHUAT ✓
- DANG THI THANH *gardienne villa on cup*
- LE TIET NGOC ✓

à destination de la Direction

RECEVUE

N° : 268

SAIGON, le 31 Mai 1956.

Mr. C U N E O Laurent
Inspecteur Principal de la Garde L.
Directeur de la Cité Lyautey

à
Monsieur le Délégué Général
de France au Sud Viet Nam

SAIGON

✓ Couvert de Mr. le Chef du Bureau d'Action
Sociale au Sud Viet Nam

SAIGON

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que j'arrêterai à compter du 1er Juin prochain le fonctionnement du SPIROS pour les raisons suivantes :

1°) Le SPIROS lui-même est actuellement immobilisé par suite d'avaries multiples.

2°) Sa consommation excessive de carburant ne me permet pas de le faire fonctionner plus d'une semaine par mois.

3°) L'eau qui est puisée est impropre à la consommation étant donné son odeur prononcée de naphte. L'Institut Pasteur qui a procédé aux analyses nécessaires l'a jugée "non potable"

4°) La saison des pluies qui s'annonce suppléera, je pense, au puillayne inutilisable.

Dans ces conditions les services de Mr. SERRA, deviennent inutile à partir du 1er Juin. Je l'en ai avisé.

Je désire le remplacer par un autre agent plus dynamique, susceptible de donner la main au Chef de Camp actuellement débordé.

Je prends à l'essai Mr. ABDERIDE, hébergé à la Cité. Je vous adresserai des propositions fermes à ce sujet, s'il se révèle susceptible de pouvoir non seulement seconder le Chef de Camp mais aussi se livrer à des petits travaux de réparation à l'intérieur des bâtiments (installation électrique etc ..) quand ce besoin s'en fera sentir.



Laurent CUNEO

Laurent CUNEO

28 MARS 1955

3174 / L

Casimir le Chef du Service Administratif
du Commissariat Général de France en Indochine,

S A I G O N

Objet : Engagement à titre journalier d'un Chef
de Centre pour le Camp Lyautey.

L'autorité militaire a bien voulu mettre
gracieusement à notre disposition afin de faci-
liser la gestion du camp Lyautey, de l'Adjudant-
Chef POUFONNEAU qui, comme Directeur de ce Centre,
fait preuve des plus grandes qualités d'initia-
tive et de sens de l'organisation.

Cependant, du fait de l'importance que
doit prendre très rapidement le camp Lyautey,
tant par son étendue que par le nombre des hé-
bergés qu'il est appelé à recevoir, il s'avère
d'ores et déjà indispensable que ce sous-officier
soit secondé dans sa tâche par un Chef de Centre
civil.

Ce dernier sera particulièrement chargé
des relations directes avec les évacués tant
pour leur transmettre les directives du Directeur

du Camp que pour recevoir leurs doléances et veiller à la bonne application du règlement à l'intérieur du Centre.

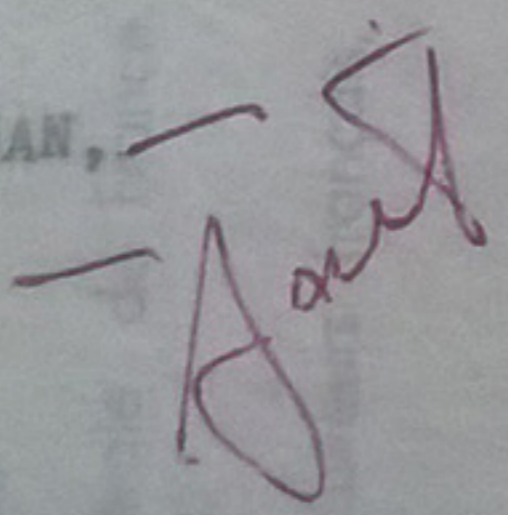
Sur un autre plan, il est également souhaitable que la direction du camp Lyautey ne prenne pas aux yeux des hébergés un caractère exclusivement militaire. La présence d'un Chef de Centre civil sur ce point facilitera énormément l'action de l'Adjudant-Chef POUPONNEAU qui d'ailleurs est le premier à le réclamer.

Sous le bénéfice de ces considérations, j'ai l'honneur de vous proposer l'engagement à titre journalier de M. NEGRONI Dominique, ancien Brigadier de Police à Hanoi, évacué du Nord-Vietnam, marié avec deux enfants et actuellement sans travail. Il me paraît capable de remplir ces fonctions.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire parvenir votre accord dans les meilleurs délais possibles sur le principe de cet engagement et m'indiquer l'imputation de cette dépense./.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIET-NAM
R. MIALIN

A :
Monsieur DARIDAN,
Monsieur NOIRET,
Monsieur DE,



P.S. Le solde prime est de 5.000 piastres par mois ./.

Saigon, le 18 Février 1955

N° 1.090/P

AN 3 T E
-1-1-1-1-1-1-

au sujet de l'entretien des évacués du Nord
à la Charge de la Représentation française

(A l'attention de M. le Général NOIRET)

-1-1-1-

1/- La présente note fait le point de dépenses à prévoir pendant l'année 1955 pour l'accueil et l'entretien des réfugiés ressortissants français ainsi que pour le fonctionnement et l'entretien des camps.

Elle est établie dans l'hypothèse de la création du camp LYAUTEY (4.000 places) qui recevra :

- Les 2.300 évacués attendus de Haiphong;
- 200 personnes à desservir de de Gaulle où ne resteront plus que 300 de nos ressortissants et 500 fonctionnaires vietnamiens des services transférés;
- 400 personnes provenant de Mossard où ne resteront plus, outre la clientèle habituelle du Centre d'Accueil, que 400 évacués;
- les 1.100 habitants de BAQUEO.

On passera progressivement de la situation actuelle à ce qui est définitivement prévu et, si aucun obstacle ne surgit, principalement en ce qui concerne les crédits pour constructions neuves et aménagements, on devra parvenir au stade définitif en fin avril.

.../...

2/- ARRIVEES DE HAIPHONG - PERIODE TRANSITOIRE

Les évacués seront nourris pendant 15 jours sur la base de la prime d'alimentation de 31850 par jour.

La dépense pour la nourriture sera limitée à 315fr x 2.300 x 15 soit..... 10.000.000 fr

Le personnel de cuisine (une partie de celui du GM-2 réengagé) comprendra :

2 cuisiniers.....	5.090 \$	par mois
2 aides.....	2.421	- -
	<hr/>	
	7.511 \$	- -

Ce personnel est payé par l'Armée jusqu'au 28 Février. Les évacuations de Haiphong devant être terminées le 18 Avril, on n'en aura plus besoin à partir du 1er Mai.

La dépense à ce titre se répètera pendant deux mois seulement et sera, en chiffres ronds, de 150.000 fr.

3/- PERSONNEL DE DIRECTION - CHEFS DE CENTRES.

Mossard ... M. ROUSSET, Garde indochinoise inscrit à l'organigramme de la Délégation Générale..... Mémoire

De Gaulle... Un Inspecteur du Service de Sécurité à désigner. Sera pris en solde le 1.3.55, soit pour 10 mois.....1.500.000fr

Ba Queo ... M. GIUDICELLI, évacué. Doit disparaître en même temps que BA QUEO, fin avril. Dépense pendant 4 mois : 40.000 fr x 4..... 160.000fr

Camp Lyautey Adjudant-chef POUFONNEAU assisté d'un adjudant-chef, d'un Brigadier-chef et de 2 soldats payés par l'armée.. Mémoire

.../...

5/- PERSONNEL POUR LA TENUE DE L'ANNÉE
 Un comptable à 5.525\$ } réengagé
 Un secrétaire à 3.725\$ } du CM 2
 } pour 10
 } mois.... 925.000F

4/- PERSONNEL MEDICAL ET SERVICE SOCIAL

Mossard ... Médecin du H.C.F. Mémoire
 Infirmière du Service de santé
 du H.C.F. Mémoire
 BA QUEO ... Médecin militaire..... Mémoire
 Infirmière: Melle EVIN
 (évacuée) 4.000\$ p. mois
 Assistance sociale : Mme
 GUILLAUME (évacuée)..... 5.500\$ - -
 De Gaulle... Néant.

Camp Lyautey Médecin militaire..... Mémoire
 2 infirmières à recruter parmi
 les évacués..... 2.000\$ p. mois

6/- PERSONNEL POUR
 2 Assistances sociales à
 recruter parmi les évacués
 eurasiennes..... 3.000\$ p. mois

Melle EVIN et Mme GUILLAUME sont à payer
 pendant 12 mois soit 1.140.000F.

1 infirmière et une assistance sociale
 seront recrutées le 1.3.55. Les deux autres le 1.4.55.

On aura donc, pendant l'année, à payer
 38 mensualités de 4.000\$ soit 1.520.000F

Melle EVIN et Mme GUILLAUME rejoindront
 le Camp LYAUTEY à la dissolution de BAQUEO.

Le Camp LYAUTEY disposera à ce moment d'
 un médecin, de 3 infirmières et de 3 assistantes socia
 les, ce qui semble suffisant pour 4.000 habitants dans
 une ville parfaitement équipée au point de vue hospi-
 talier.

5/- PERSONNEL POUR LA PROPRETE ET L'ENTRETIEN GENERAL DES CENTRES.

Mossard..... sur les crédits Délégation Gnale: Mémoire

De Gaulle.... néant - entretien assuré par les évacués..... Mémoire

BA QUEO..... 7 coolies à 1.200\$. Seront transférés au Camp LYAUTEY au fur et à mesure de l'allègement de BA QUEO. Crédits à prévoir pour 12 mois.....1.008.000R

8/- Camp LYAUTEY 8 coolies à 1.200\$ par mois à recruter au fur et à mesure des besoins. Dépenses à prévoir pour 10 mois seulement..... 960.000R

Après la disparition de BAQUEO, le Camp LYAUTEY disposera de 15 coolies sous la direction des deux soldats pour la propreté générale (nettoyage des blocs, W.C., douches, etc...) entretien du camp.

Je pense d'ailleurs que l'Armée pourra, de temps en temps, prêter une corvée assez forte lorsqu'il y aura quelque chose d'important à faire sortant de la routine habituelle.

6/- PERSONNEL POUR LE CHATEAU D'EAU.

Un mécanicien pour la motopompe de BAQUEO M. FANTON d'ANDON (évacué) à 4.000\$..... 480.000R
Il passera à LYAUTEY lors de la suppression de BAQUEO.

7/- PERSONNEL ENSEIGNEMENT.

Directions: personnel à détacher de la Mission..... Mémoire

Il est vraisemblable que, dès qu'on aura ouvert des cours réguliers au camp LYAUTEY, les enfants qui actuellement ne vont pas à l'école et même ceux qui suivent les cours des écoles primaires privées ou de Jauréguiberry, fréquenteront les nouvelles classes.

Il faut compter sur un chiffre de 500 que les arrivées de Haiphong doubleront.

Il faut donc prévoir 12 classes à mi-temps. 12 instituteurs et institutrices seront recrutés, si possible parmi les évacués. En comptant leur solde à partir du 1er Avril à une moyenne mensuelle de 5.000\$ on obtient 6.480.000\$

8/- FRAIS D'EAU ET D'ELECTRICITE.

EAU - Le fonctionnement du puits de BA QUEN revient actuellement à 2.000\$ par mois pour 1.100 personnes. Compte tenu que le débit est insuffisant et que la population du Camp Lyntey sera 4 fois plus nombreuse, il faut compter sur 10 mois car il faudra payer à la Ville jusqu'à ce que le puits soit en service, sur 15.000\$ par mois.....1.500.000\$

De Gaulle coûte 3.000\$ par mois.....1.080.000\$

ELECTRICITE. Sur la base actuelle de de Gaulle (25.000\$ par mois pour 1.000 personnes) il faut prévoir.....15.000.000\$

Il sera indispensable de réglementer les heures de consommation par des coupures car, lorsqu'on ne paye pas, les lampes ne sont jamais éteintes et les robinets jamais fermés.

9/- MEDICAMENTS-

Dépense actuelle : 25.000\$ par mois
A prévoir: 3 fois plus.....9.000.000\$-

10/- INGREDIENTS DIVERS-

Babis, Grésyl, D. D. T..... 720.000\$

11/- PROVISIONS DES FAMILLES Mésaire

Ils sont fournis par l'armée (10 000 et 1 000). Il serait souhaitable qu'on y ajoute, en permission, une somme pour les déplacements.

12/- REVENUS

Sont rattachés actuellement :

Bagne.....	120	Familles (vues)	
Essard.....	124	Familles (vues)	
de Guelle.....	10	"	"
en ville.....	167	"	"

Leur nombre s'accroît sans cesse sur les faibles ressources dont ils disposent à leur arrivée s'épuisent, notamment chez les journaliers libérés qui ont vécu jusqu'ici sur l'indemnité qui leur a été allouée et qui maintenant s'adressent à nous. C'est ainsi que, dans la seule journée du 17 Février 1955, 12 familles nouvelles ont été ouvertes.

Il sera ainsi distribué, en février

900.000 \$.

La situation ne peut que s'aggraver pour les réfugiés qui sont déjà ici et les arrivées prévues de Haiphong vont encore augmenter les besoins.

Bien qu'il soit difficile de faire des prévisions en cette matière, la prudence recommande d'avancer le chiffre de 1.000.000 \$ par mois à partir de mars.

La dépense mensuelle à prévoir sera :

Janvier.....	400.000 \$
Février.....	900.000 \$
Mars-Décembre.....	10.000.000 \$
	<hr/>
	10.900.000 \$

Tout ceci reste évidemment établi sur la base des barèmes adoptés jusqu'ici et qu'il sera certainement nécessaire de relever. Il est précisé, en outre, que la présente note ne fait pas état des besoins, fort importants, accordés chaque mois sur les crédits d'assistance sociale, aux réfugiés libérés des évènements, dans le besoin. Les besoins, au jour le jour, se font sentir.

13/- RECAPITULATION.

Période transitoire.

Nourriture..... 50.000.000R
Personnel des cuisines.... 150.000

Direction.

Personnel des Chefs de Centre..... 1.660.000R
Personnel du Secrétariat. 925.000

Service médical et social.

Personnel des assistances sociales et Infirmières... 2.560.000R
Médicaments..... 9.000.000

Entretien général.

Personnel..... 1.968.000R
Matériel et ingrédients... 720.000

Eau.

Personnel..... 480.000R
Fonctionnement et entretien, et consommation..... 2.880.000

Electricité. (consommation)..... 15.000.000R

Enseignement (Personnel)..... 6.480.000

Secours..... 109.000.000

160.823.000R

14/- Mes prévisions établies plus haut sont faites en admettant que l'aide fournie par le H.C.F. et l'Armée, tant en personnel qu'en matériel, sera maintenue pendant toute l'année.

Elles seraient évidemment à revoir s'il en était autrement.

En ce qui concerne le personnel, la ventilation sera facile à effectuer entre personnel flot tant et personnel fixe.

.../...

15/- Je serais heureux qu'il me soit indiqué si le programme ci-dessus est accepté ou quelles sont les modifications qu'on y apporte. Il a été établi au plus juste. Le total de 160.823.000R gagnerait à être légèrement majoré car certaines dépenses, comme celles de fonctionnement des classes, inchiffrables pour le moment, ont été passées sous silence et il faut s'attendre aussi à certains imprévus.

Enfin, l'imputation des dépenses devra être précisée.

Je sais, tout à fait par hasard, qu'un crédit de 150.000.000R a été inscrit au chapitre 46-11 du projet de budget spécialement pour les évacués du Nord. Il sera insuffisant. Il faudrait déterminer les chapitres qui supporteront les différentes catégories de dépenses ou admettre qu'on demandera un renforcement des crédits du 46-11 en cours d'année.

Là encore nous en sommes au stade des conférences et non des décisions./.

LE DELEGUE GENERAL DE FRANCE
AU SUD-VIETNAM

R. BIALIN

- 1 AVRIL 1955

3308 | 2

Honorable Le Général d'Arade,
Commissaire Général de France et Commandant
en Chef en Indochine

- A l'attention de M. le Général BOUILLON -

SAIGON

Objet : Dépenses à prévoir pour le Camp Lyantay.

R e f : Ma lettre n° 1.090/P du 18 Février 1955.

Par lettre citée en référence, j'ai eu l'honneur de vous soumettre l'estimation des dépenses à effectuer en 1955 pour l'entretien et le fonctionnement des différents camps d'évacués du Nord-Vietnam à la charge de la Représentation française.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître, comme je le demandais en fin de la lettre en question, si vous approuvez le programme établi ou quelles modifications il y a lieu d'y apporter.

...../.....

La "Commission de la Jeunesse", qui s'est réunie le 17 Mars 1955, s'impatiente de ne voir aucune réalisation dans les deux semaines après avoir eu une très vague suggestion.

Je désirerais pouvoir faire quelque chose mais il est bien évident qu'après toutes les difficultés rencontrées pour la construction des bâtiments et surtout devant l'absence de l'engagement d'une infirmerie qui a entraîné une demande de crédits au Département, je ne garderai rien, pour les questions d'enseignement absolu et surtout en ce qui concerne le logement, la nourriture ou les soins médicaux, d'engager une dépense quelconque en attendant que les dispositions réglementaires en matière de comptabilité publique.

Je signale que j'ai demandé à la Mission culturelle, qui a bien voulu accepter, d'établir un projet précis groupant garderie d'enfants, enseignement primaire et enseignement professionnel. Il s'agit en effet là de simples études entraînant aucune dépense./.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU GUB VIET-NAM

R. MALIN

elle,